

# Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – Sanitaire et Social

Mis à jour le 4 décembre 2023

## Conditions d'entrée et prérequis

Néant.

## Public visé

Tout salarié identifié par son entreprise. Toute personne souhaitant se former à la prévention des risques liés à l'activité physique.

## Rythme

Temps partiel

## Durée en centre

28 heures

## Validation

Certificat de réalisation.  
Certificat d'acteur PRAP 2S.

## Certification

Non

## Modalités d'évaluation

Outils d'évaluation permettant de valider et de certifier les capacités acquises par l'apprenant.

## Entrée et sortie permanente

Non

## Objectifs professionnels

80% des Maladies Professionnelles et 34% des Accidents du Travail sont liées à des activités physiques au travail, se traduisant par des tendinites, lombalgies, lumbagos, hernie discale et sciatique. La formation « PRAP 2 S » (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – Appliquée au secteur Sanitaire et Social) s'intègre dans la démarche globale de prévention des risques professionnels à travers des actions concertées entre les différents partenaires de la structure sanitaire ou sociale.

Le salarié devient un acteur de sa propre prévention et un maillon important dans sa structure pour contribuer aux objectifs de diminution des risques et des maladies professionnels liés à l'activité physique – de l'amélioration des situations de travail et de la qualité de l'aide apportée aux personnes à mobilité réduite.

Dans ce contexte, les objectifs de formation sont les suivants :

- Acquérir les compétences nécessaires pour contribuer à la mise en oeuvre de la prévention des risques liés à l'activité physique dans la structure qui l'emploie et dans son quotidien professionnel.
- Etre capable de proposer des pistes d'amélioration- dans les domaines organisationnels- techniques et humains, en matière de prévention des risques liés à l'activité physique.
- Etre capable de prendre en compte les ressources de la personne dans l'aide aux mobilisations.

## Contenu

**Les enjeux de la prévention des risques liés à l'activité physique :** Données chiffrées AT/MP régime général. Données spécifiques au secteur et à la structure des stagiaires.

**La démarche de prévention :** Code du travail- principes de prévention. Place et rôle de l'acteur PRAP.

**La situation du travail :** Décrire des situations de travail vécues. Identifier les dangers. Rechercher des déterminants. Proposer et évaluer des pistes d'amélioration.

**Anatomie- physiologie du corps humain :** Connaissance du fonctionnement du corps humain. Dommages potentiels liés à l'activité physique.

**Principes organisateurs de l'action motrice dans l'aide aux mobilisations :** Situations pratiques de mobilisation (prise en compte de la personne à mobilité réduite pour une plus grande efficacité).

## Modalités pédagogiques

Formation en présentiel avec une alternance d'exercices pratiques et d'apports de connaissances

## Profil des intervenants

Formateurs de GRETA-CFA expérimentés et validés par la Délégation Régionale Académique à la Formation Professionnelle Initiale, Continue et à l'Apprentissage.

# Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – Sanitaire et Social

## Délais et modalités d'accès

Sélection des salarié.e.s à former par les employeurs.

## Poursuite de parcours

« Recyclage – Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – Sanitaire et Social » dans les 2 ans afin de conserver le certificat PRAP 2S.

## Référent handicap

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

## Réseau

- GRETA-CFA Lorraine Sud
- Lycée André Malraux 13 rue de l'Épinette - BP 20160  
88200 REMIREMONT
- greta-lorraine-sud@ac-nancy-metz.fr
- 03 29 62 53 56